

Le 16 mai 2024

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 14 mai 2024, par laquelle vous avez demandé au Comité d'approuver la modification de certains articles visés dans la liste actualisée qui y est jointe, répertoriant les biens et services à transférer au cours du premier trimestre de l'année 2024 à la République populaire démocratique de Corée dans le cadre de la dérogation approuvée le 20 mars 2024 par le Comité et accordée jusqu'au 20 mars 2025, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) qui autorise l'importation d'articles essentiels au bon fonctionnement du matériel utilisé pour assurer la chaîne du froid dans le cadre des activités du programme de l'UNICEF en République populaire démocratique de Corée.

Je note que vous demandez la modification susmentionnée en raison d'un changement de la spécification du produit et du pays d'origine notifié par le fournisseur.

Je vous informe qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé d'approuver la modification concernée due aux changements de spécification et de pays d'origine des articles en question de ladite liste.

Le Comité tient à remercier l'UNICEF de sa diligence.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Présidente
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
(Signé) Pascale **Baeriswyl**

M. Omar Abdi
Directeur général adjoint chargé des programmes
UNICEF

Pièce jointe :

– Liste actualisée des biens et services destinés à la République populaire démocratique de Corée

DPRK UN Sanction Exemption Request for items to be shipped in Q1 of 2024

Sno	Program	Material Description	Specifications	Purpose	Estimated Value	Origin	Port of departure	Port of entry	Parties involved in transaction	Measure to ensure for use of intended purpose
1	Health	Cold Chain Equipment	5 each of Cooling units with control board for Zhendre WIC mono block 40m3 Product model: MGM320EB11XA	To strengthen the cold chain system for storing vaccines for vaccinating children and women with effective vaccines	\$ 22,000.00	Italy	To be confirmed	To be confirmed DPRK	To be confirmed	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
2	Health	Cold Chain Equipment	11 each of Cooling units for Zhendre WIC mono block 10m3. Include: Product model: MGM110EA11XA	To strengthen the cold chain system for storing vaccines for vaccinating children and women with effective vaccines	\$ 33,000.00	Italy	To be confirmed	To be confirmed DPRK	To be confirmed	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
3	Health	Cold Chain Equipment	16 each of ELECT PANEL WIF20 WIC10-30-40,	To strengthen the cold chain system for storing vaccines for vaccinating children and women with effective vaccines	\$ 30,000.00	France	To be confirmed	To be confirmed DPRK	To be confirmed	UNICEF International staff will provide monitoring to ensure that the supplies are used for the intended purpose.
			Total Value		\$85,000.00					

Le 20 mars 2024

Monsieur,

Au nom du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1718 (2006), j'ai l'honneur de me référer à votre lettre du 11 mars 2024, dans laquelle vous avez transmis au Comité, en vertu du paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017), une demande de dérogation visant à mener des activités humanitaires en République populaire démocratique de Corée, concernant particulièrement l'importation d'articles indispensables au bon fonctionnement d'équipements destinés à assurer la chaîne du froid, utilisés dans le cadre des activités relatives aux programmes de l'UNICEF en République populaire démocratique de Corée. Je note également que l'UNICEF a demandé que le Comité envisage, à titre exceptionnel, d'approuver pour une période de 12 mois la dérogation relative à l'achat des articles et à leur expédition en République populaire démocratique de Corée par l'UNICEF et que l'UNICEF n'épargnerait toutefois aucun effort pour y expédier les articles dans le délai le plus court possible.

Je vous informe qu'après avoir dûment examiné votre demande, le Comité a décidé, conformément au paragraphe 25 de la résolution 2397 (2017) du Conseil, d'approuver la dérogation et, à titre exceptionnel, sa durée prolongée et, partant, d'autoriser le transfert, dans un délai de 12 mois, des articles énumérés dans votre lettre, dont la liste est jointe à la présente. Les articles devront être expédiés en un seul chargement ou par envoi groupé, le but étant de gagner en efficacité et de simplifier le dédouanement.

Le Comité autorise et encourage l'UNICEF à mener les opérations commerciales et financières strictement nécessaires à l'achat des biens et services faisant l'objet de la dérogation et figurant en pièce jointe, sans préjudice des décisions qui seront prises à cet égard.

Dans le même temps, le Comité demande aux organisations qui fournissent une aide humanitaire en République populaire démocratique de Corée de respecter la durée de la dérogation qui leur est accordée et de se conformer pleinement aux lois, réglementations et autorisations nationales qui régissent les opérations financières et commerciales, le transport de marchandises et les activités de dédouanement sur le territoire des États Membres concernés.

Monsieur Omar Abdi
Directeur général adjoint chargé des programmes
UNICEF

Je vous informe que la présente lettre et son annexe seront publiées sur le site du Comité 1718 et mises à la disposition du public, notamment des autorités nationales qui participent au contrôle des transferts vers la République populaire démocratique de Corée faisant l'objet d'une dérogation, et ce, pour une durée de 12 mois.

Le Comité tient à remercier l'UNICEF de sa diligence.

Cordialement,

La Présidente
du Comité du Conseil de sécurité
créé par la résolution 1718 (2006)
(*Signé*) Pascale **Baeriswyl**

Pièce jointe :

– Liste des articles destinés à la République populaire démocratique de Corée